



La CGT Fonction Publique a été reçue jeudi 4 janvier par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques concernant le dossier des retraites.

Vous trouverez ci-joint :

- ▶ [le compte-rendu CGT FP de cette réunion](#)
- ▶ [un communiqué de la CGT FP - "Retraites : préparons l'affrontement"](#)
- ▶ [la note revendicative remise au ministre lors de la bilatérale de novembre 2022.](#)

Le gouvernement confirme donc sa volonté de passer en force sur le dossier des retraites, contre l'avis de la totalité des organisations syndicales de salariés et de la grande majorité de la population.

Macron, Borne et leur gouvernement portent par conséquent l'entière responsabilité de l'affrontement à venir.

La CGT Fonction publique renouvelle son appel à préparer la mobilisation la plus large, déterminée et unitaire, inscrite dans la durée par la grève et les manifestations, pour empêcher ce gouvernement au service des intérêts du capital d'arriver à ses fins. Elle travaillera en ce sens avec toutes les organisations syndicales disponibles pour cela.

En parallèle de cette réunion, la CGT était reçue par la Première Ministre et le Ministre du travail sur la réforme gouvernementale des retraites qui pourrait être annoncée le 10 janvier prochain par E. Borne puis présentée au Conseil des ministres, dans la 4ème semaine du mois de janvier. Le projet de texte serait ensuite transmis au Parlement en février. Tout cela reste bien évidemment au conditionnel.

L'utilité de cette réunion n'était pas vraiment flagrante, en dehors de poursuivre un affichage de concertation alors que les enquêtes d'opinion confirment de jour en jour que de plus en plus de citoyens sont opposés à cette réforme régressive pour tous.

E. Borne a confirmé sa détermination à décaler l'âge légal à 64 ou 65 ans sans trancher sur l'option retenue. Elle a confirmé ne pas vouloir aller au-delà des 43 années de cotisations d'ici une dizaine d'années. Tout cela reste cependant très flou puisque concernant le dispositif longues carrières, il pourrait être demandé désormais 44 années de cotisation (entrée à 17 ans départ à 61 ans...). Pour ce qui est de la prise en compte de la pénibilité, le gouvernement reste arcbuté sur le C2P au mépris de son inefficacité. Il nous a annoncé vouloir réintégrer trois des quatre critères sortis en 2016 (postures pénibles, charges lourdes et vibrations) mais sans vraiment préciser s'il ne faudrait pas désormais cumuler ces trois critères pour obtenir des points. Fin de non-recevoir bien entendu sur les risques chimiques.

La première ministre n'a pas toujours répondu à nos questions sur le problème de l'emploi des seniors et les plans de « départs volontaires », en réalité de licenciements pour les salariés de plus de 55 ans avec utilisation des aides publiques. Elle évoque juste la mise en place d'un indicateur mais non contraignant.

La CGT a remis au gouvernement ses propositions écrites (diaporama CGT) et développer à la fois son opposition à tout recul d'âge ou allongement de cotisation et ses propositions en matière :

- transformation, sens et finalité et réduction du temps du travail,
- emploi et en particulier obligation pour les employeurs de maintenir en emploi les travailleurs jusqu'à la retraite (pour la CGT à 60 ans),
- contrôle et orientation des aides publiques notamment par rapport au maintien des emplois,
- propositions de départ anticipés pour tous les métiers pénibles du privé comme du public (droits et garanties collectives),
- égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- propositions de financement des mesures Cgt.

La CGT a rappelé l'unité syndicale totale contre le projet gouvernemental et l'engagement de construire des mobilisations sans attendre pour qu'il soit retiré.

fichiers:



[Télécharger 2023.01.05_-_cr_cgt_retraite_guerini_23-1-4.pdf](#) (143.8 Ko)



[Télécharger 2023.01.05_-retraites_-_preparons_laffrontement_.pdf](#) (108.38 Ko)



[Télécharger 2022_11_03_note_retraites.pdf](#) (145.52 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Retraites](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
